

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du Lundi 18 Novembre 2024**

**Délibération 2024-38B**  
**Erreur matérielle**

Suite à l'absence du quorum lors de l'assemblée du jeudi 14 Novembre 2024, les délégués des Communautés de Communes adhérant au S.I.R.T.O.M. se sont réunis en Comité Syndical le lundi 18 Novembre 2024 à 08h30, à la salle Carnot à Courville sur Eure, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de LACHEISSERIE assisté de Mr MOREAU Aurélien, et Mr HAY Jean-Claude, vice-présidents.

**Date de la convocation : 15/11/2024**  
**Membres en exercice : 88**  
**Membres ayant pris part au vote : 11**

Secrétaire de Séance : MOREAU Aurélien

**Etaient présents (voix délibérative) :**

Mesdames et Messieurs PIMENTA, MARAIS, HAY, HALLOUIN, SERRE, MAIGNE, MENAGER, DE LACHEISSERIE, MOREAU, VIGNERON, de la RAUDIÈRE.

**Etaient excusés** : Mesdames et Messieurs LEBALC'H, TEILLEUX, FUKS, COUTEL, BOULLAI, PESCHEUR.

**Etaient absents** : Mesdames et Messieurs POLVE, RENARD, GARNIER, LE NÔC, GUILLEMET, BIGEAULT, FILLETTE, DEGLOS, CLAY, LE DORLOT, HUBERT, VINCENT, RIOLET, POINTEAU, LE QUERE, CHALON, BUFFETRILLE, MENANT, CHAUVEAU, ZAMPAGLIONE, DOMMEE, DESVAUX, PLESSIS, JAHANDIER, POTTIER, TESSIER, JULIEN, DUBOIS, ANDRE, GERARD, JEROME, ALLAIN, MICHEL, BERTRAND, MOLLOT, JOVIGNOT, LOYER, PARIS, SUBLEMONTIER, CHEVREAU, PANIER, BARTHET, LAVIRON, BRUNEL, ROULLEAU, HUET, LE BLOAS, LEDEZ, BOURGEOIS, TREMIER, DUCROCQ, LEROY, BESNARD, LABONNNE, LUNEAU, BICHON, DONCK, LABADIE, MARTIN, BOUQUET, AUBRY, BAUDRY, RENONCET, PELOUIN, GODEAU, GENTY, VERRET, CHARREAU, LEDROIT, GUERIN, BIGEAULT.

**Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – année 2025**

Suite aux problématiques rencontrées sur les déchèteries du SIRTOM (difficultés de déchargement, file d'attente sur les voies de circulation limitrophes...),

Compte tenu des nouvelles filières et ambitions de recyclage, réemploi,

Compte tenu de la possibilité de disposer de la réserve foncière nécessaire,

Compte tenu de l'opportunité de regrouper tous les services du SIRTOM sur un même site et de développer de nouveaux services par l'acquisition du bien jouxtant la déchèterie de Courville,

Compte tenu du projet de « création d'un siège social du SIRTOM » incluant :

- Des bureaux administratifs ;
- Une salle de réunion ;
- Un point d'accueil et d'information des usagers accessible aux personnes à mobilité réduite ;
- Un site vitrine permettant de réaliser des animations de sensibilisation à destination des usagers (scolaire...)
- Un local pour garer le véhicule du SIRTOM
- Un local de stockage pour le matériel mis à disposition des usagers pour la collecte des déchets (bacs à roulettes, composteurs...)

Vu la circulaire du 21 Octobre 2024 relative à l'appel à projets dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et le règlement départemental DETR pour l'année 2025,

La création du siège social du SIRTOM tel que définit pourrait être éligible à la DETR au titre des équipements et services à la population. Cette subvention s'élèverait entre 20 et 50% des dépenses hors taxe dans la limite de 450 000 €.

Ainsi, le Plan de financement prévisionnel s'établirait tel que présenté ci-dessous :

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Création du siège social du SIRTOM	575 000 € HT	DETR	135 000 €
		SIRTOM	440 000 €
<b>Total Charges</b>	<b>575 000 € HT</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>575 000 €</b>

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

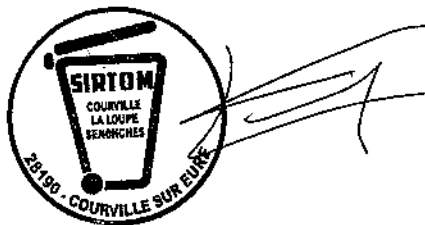
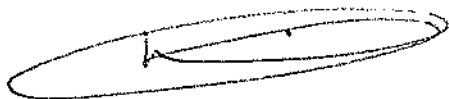
- approuve les orientations du projet de création du siège social du SIRTOM tel que présenté pour un montant estimatif de 575 000 € € HT et le plan de financement prévisionnel associé ;

- sollicite une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2025 au titre des équipements et services à la population ;
- autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat et à signer tout document s'y rapportant ;

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,  
Aurélien MOREAU

Le Président,  
Bertrand de LACHEISSEIRE



Rendu exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en préfecture Le 06/12/2024  
Et de la publication Du 05/12/2024  
Le Président, Bertrand de LACHEISSEIRE

PRÉFECTURE  
D'EURE-ET-LOIR

06 DEC. 2024

BUREAU COURRIER  
ARRIVÉE

